

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je puis dire à l'honorable vis-à-vis que son parti aurait beaucoup plus de chances de reprendre le pouvoir avec cet homme comme chef que sous la direction de son chef actuel.

Des voix: Bravo!

M. Rhéaume: Parlez-nous de votre esprit d'initiative.

L'hon. M. Pickersgill: Je veux simplement...

M. Rhéaume: Où est l'homme de l'ONU?

L'hon. M. Pickersgill: ...m'excuser encore d'accaparer le temps des députés. Je veux tout simplement donner lecture d'un article paru dans le *Star* de Montréal le jeudi 15 octobre; il s'agit d'une dépêche de la *Presse canadienne* émanant de Kamloops (C.-B.), datée du même jour. Voici:

M. E. Davie Fulton, ministre de la Justice sous l'ancien gouvernement conservateur, a dit aujourd'hui qu'il était absolument ravi que l'on soit tombé d'accord à la conférence fédérale-provinciale sur une formule en vue de modifier la constitution du Canada.

«Je considère l'entente conclue à l'égard de la formule modificatrice comme une réalisation capitale de la part des Canadiens obtenant la garde et le contrôle de notre propre constitution» a dit M. Fulton chez lui lors d'un entretien téléphonique.

«Le peu de temps qu'il a fallu pour tomber d'accord sur cette question, après la reprise des pourparlers, indique d'une façon concluante que la formule que nous avons élaborée en 1960 et 1961 était un point de départ satisfaisant» a déclaré M. Fulton, actuellement chef du parti conservateur de la Colombie-Britannique.

Je crois que chacun d'entre nous reconnaît que M. Fulton était un bon avocat et un honnête homme...

M. Rhéaume: Comment pourrait-on s'en rendre compte?

L'hon. M. Pickersgill: ...et nous n'avons pas honte d'avoir élaboré notre formule en suivant les principes qu'il avait établis lorsqu'il était ministre. Toutefois, nous sommes surpris de constater que celui qui dirigeait le gouvernement au moment où ces principes ont été adoptés en fasse la critique. Il donne une fausse interprétation du travail accompli par son propre gouvernement, et il se plaît à le dénigrer; il renie l'une des rares réalisations qu'il a accomplies lorsqu'il dirigeait le pays.

M. Baldwin: Monsieur le président, je partage en quelque sorte l'avis du préopinant et de l'orateur qui l'a précédé: une question fort importante a été amorcée au cours du présent débat sur la motion concernant les crédits provisoires. Je dis sans hésitation

qu'à mon avis cela est tout à fait régulier et je n'hésiterai pas à suivre l'exemple du ministre des Transports qui, lui aussi, a traité de la question.

Je pense que le sujet est important car dans un proche avenir on présentera des projets de modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sous la forme d'une Adresse. Il est fort souhaitable, selon moi, que la question soit étudiée à fond, non seulement à la Chambre mais partout au Canada, de sorte que lorsque le gouvernement saisira le Parlement de ces questions et demandera l'assentiment du Parlement du Royaume-Uni, le gouvernement pourra s'inspirer de ce qui s'est dit en cette enceinte et dans l'ensemble du pays.

A cette fin, je pense qu'il y a lieu d'aborder la discussion dès maintenant et, je le répète, je n'hésiterai pas à participer au débat à l'heure actuelle. Et j'espère que d'autres en feront autant. J'espère également que les ministres de la Couronne participeront au débat et apporteront, si possible, des preuves à l'appui des propositions. La Chambre et le pays retireraient le plus grand profit, j'en suis sûr, du temps consacré à cette étape.

Je ne me propose pas—car cela me semble inutile—de voir si les modifications qui ont été déposées et que nous avons à notre disposition sont exactement les mêmes que celles de la formule Fulton. Ces détails ne m'intéressent pas. Tout ce que je sais, c'est que de nombreux aspects de ces propositions ne me plaisent pas. Je ne connais rien du détail des propositions formulées en 1961. Si elles avaient été soumises en 1961 ou en 1962, je m'y serais opposé, tout comme je m'y oppose maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Il a dit «si elles avaient été soumises en 1961». Je suis sûr que l'honorable représentant n'a pas oublié qu'elles ont été dévoilées, publiées et distribuées par le gouvernement qu'il appuyait à ce moment-là; elles étaient bien connues d'un bout à l'autre du pays.

M. Baldwin: Qu'on me permette de préciser ma pensée. Si les détails avaient été dévoilés et exposés à la Chambre, où ils auraient fait l'objet d'un débat auquel j'aurais pu participer, je m'y serais opposé. Pour ce qui est de ce qu'on a dévoilé, peut-être pouvions-nous connaître le sens général des propositions, mais j'affirme catégoriquement que si les détails que nous connaissons dans leur forme actuelle avaient été soumis à la Chambre et s'ils avaient fait l'objet d'un débat, mon attitude aurait alors été exactement la même qu'aujourd'hui; à mon avis, ces propositions